

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 28, 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2015

2015 DDEEES 11 Subvention (110.000 euros) et convention avec le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) de Paris, pour le fonctionnement du site internet « étudiantdeparis.fr ».

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 15 septembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention au CROUS de Paris pour le fonctionnement du site internet « étudiantdeparis.fr » et autorise Mme la Maire de Paris à signer la convention correspondante ;

Sur le rapport présenté par Mme Marie-Christine LEMARDELEY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 110.000 euros est attribuée au CROUS de Paris, dont le siège social est au 39 avenue George Bernanos 75005 Paris.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention correspondante, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 23, chapitre 65, nature 65738, ligne VF55008 du budget de fonctionnement 2015 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO